

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 16 mai 2018

La Métropole du Grand Paris lance le dispositif de concertation du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

A l'issue du Bureau métropolitain du 15 mai 2018, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a lancé avec élus et partenaires le dispositif de concertation dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale en inaugurant le « Bus du SCoT » devant le siège de la Métropole du Grand Paris. Avec ce bus, la Métropole va à la rencontre des métropolitains sur l'ensemble du territoire.

Lancement du dispositif de concertation sur le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain - SCoT:

Le 23 juin dernier, le Conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité le lancement de la procédure d'élaboration du SCoT puis l'Assemblée des Maires de la Métropole du 5 avril dernier a validé le dispositif de concertation.

Le SCoT métropolitain constitue le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine. C'est également l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques métropolitaines en cours d'élaboration. Les travaux du SCoT sont conduits, sous la responsabilité de Georges SIFFREDI, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire Métropolitain, par Ivan ITZKOVITCH, animateur du Comité de pilotage réunissant Jacques J.P. MARTIN, Président de la Commission Projet métropolitain, Philippe MONGES, Président de la Commission Aménagement, et les Présidents des groupes politiques.

En tant que de besoin, le Comité de pilotage sera élargi aux Présidents de Territoires et Présidents d'EPCI limitrophes.

L'objectif étant de tenir un calendrier ambitieux d'ici 2020 d'autant que c'est la première fois en France qu'un tel document est élaboré pour 7,2 million d'habitants.

Plusieurs élus étaient présents aux côtés de Patrick OLLIER pour cet évènement : André SANTINI, Vice-Président délégué à la Stratégie Economique, Manuel AESCHLIMANN, Vice-Président délégué à la Communication et à l'Information citoyenne, Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville, Daniel Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire, Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et circulations douces, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre, Patrick BEAUDOUIN, Vice-Président délégué à la promotion et au développement du tourisme, Valérie MAYER BLIMONT, conseillère métropolitaine déléguée auprès du Président, William DELANNOY, conseiller métropolitain délégué aux services et commerces de proximité, Geoffroy BOULARD, conseiller métropolitain délégué aux Affaires générales et administratives, Nathalie FANFANT, conseillère métropolitaine et Yves CONTASSOT, Président du groupe écologistes et citoyens ;

le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain se décline autour d'actions et d'outils de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés et des habitants métropolitains.

« C'est l'occasion pour les habitants de la Métropole du Grand Paris de s'exprimer sur leur vision de la métropole de demain », précise Ivan ITZKOVITCH.

Un dispositif de concertation grand public :

- **Le bus du SCoT** avec ses divers outils de concertation : une borne numérique permettant le recueil des témoignages des métropolitains via un enregistrement filmé ; une boîte à idées pour recueillir les avis des métropolitains ainsi que leurs points de vue sur la Métropole et le SCoT ; un film pédagogique sur le SCoT métropolitain ; une exposition ; la synthèse du diagnostic provisoire du SCoT pour consultation ; ainsi qu'une carte au sol de l'ensemble du territoire métropolitain.
- **Une plateforme numérique** qui permet à chacun de comprendre les enjeux du SCoT et de contribuer via un forum participatif dédié.
- **Une exposition itinérante** à disposition des 131 communes et des 12 territoires.
- **Des réunions publiques** prévues au second semestre 2018.

« Le succès de la démarche repose sur la mobilisation des acteurs du territoire métropolitain, au premier rang desquels figurent les élus des communes et des territoires ainsi que les habitants de la métropole. Nous pouvons à présent lancer le dispositif de concertation du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain », clôture Patrick OLLIER.

En annexe : la liste (en cours d'évolution) des communes qui accueillent le bus du SCoT.

Au cours du Bureau de la Métropole du Grand Paris qui s'est réuni le même jour, plusieurs communications ont été faites :

- **Le Schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN) :**

Sur le rapport de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, un point d'étape sur l'élaboration du SMAN a été présenté. Le Bureau métropolitain avait validé les orientations du plan d'action numérique et nouvelles technologies le 10 avril 2017. Le SMAN proposera d'ici la fin de l'année 2018, un diagnostic et préfigurera les actions prioritaires de la Métropole en matière d'infrastructures, d'usages et services numériques, à l'horizon 2024. Ces actions à dominante numérique ou au service d'autres compétences métropolitaines, pourront être menées en propre ou en soutien des projets numériques des collectivités du Grand Paris. La publication du SMAN est prévue pour janvier 2019.

Dans ce cadre, deux dispositifs sont en cours de développement :

- 1- "Métropole d'intelligences", une plateforme de travail collaboratif qui permet aux collectivités du Grand Paris de partager leurs expériences, besoins et idées en matière d'infrastructures, d'usages et de services numériques.
- 2- « Explorateurs du numérique », un programme en soutien des collectivités du Grand Paris et un créateur de biens communs numériques.

- **Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) :**

Christian DUPUY, conseiller métropolitain délégué à la politique du Logement, et Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité, ont présenté le cadre et la méthodologie de l'élaboration du PMHH en lien avec Michel LEPRETRE, Vice-Président délégué au suivi des Politiques Territoriales de l'Habitat, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre, et dans le cadre des travaux conduits par la Commission Habitat et Logement présidée par Patrick JARRY, Maire de Nanterre.

Les premières réflexions sur les hypothèses de répartition par commune des constructions neuves, des agréments de logements sociaux et de la création de places d'hébergement ont été évoquées à partir d'une présentation de l'APUR. La méthode d'élaboration de ces réflexions est fondée principalement sur les projets des communes et sur l'analyse des questionnaires retournés par les villes.

« Le PMHH doit proposer une répartition à l'échelle communale et un rééquilibrage géographique territorial », précise Patrick OLLIER. Le Président a annoncé la tenue d'une réunion de travail avec les élus du Bureau concernés, le Président de la Commission Hébergement et les Présidents des groupes afin de définir le squelette du PMHH pour préparer les prochaines instances.

Contact presse : Maria BREIDY - Directrice de la communication
Téléphone : 01 82 83 87 00 – maria.breidy@metropolegrandparis.fr